

Relevé de recherche d'emploi

Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Êtes-vous au chômage depuis 30 jours ou plus ? Oui Non

- Si vous avez perdu votre emploi au cours des 30 derniers jours, vous devez avoir effectué au moins une activité de recherche d'emploi OU apporter une preuve que vous avez déposé une demande d'allocations chômage.
- Si vous êtes sans emploi depuis 30 jours ou plus, vous devez avoir effectué au moins trois activités de recherche d'emploi pendant votre période de chômage.
- Vos trois activités de recherche d'emploi peuvent associer des postes pour lesquels vous avez postulé ET d'autres activités de recherche d'emploi.
- **Voir page 2** pour consulter les définitions des activités de recherche d'emploi et des instructions.

Entreprises et employeurs contactés :

Énumérez les postes auxquels vous avez postulé, les entretiens que vous avez passés et les entreprises et les employeurs que vous avez contactés.

Date de la prise de contact	Poste pour lequel vous avez postulé	Nom de l'employeur/entreprise	Coordonnées de l'employeur/entreprise (adresse, téléphone, adresse électronique, site internet/URL, télécopie)

Activités de recherche d'emploi : énumérez les mesures que vous avez prises pour trouver un emploi qui n'incluaient pas de contacts avec une entreprise/un employeur.

Voir au verso pour les activités suggérées.

Date de l'activité	Activité effectuée (énumérez vos activités de recherche d'emploi à partir de la page 2.)

Instructions du relevé de recherche d'emploi

Vous devez rechercher activement un emploi pour avoir droit à la subvention pour les services de garde d'enfants, en indiquant le motif sous « En recherche d'emploi ». La législation fédérale et étatique prévoit des amendes ou des peines de prison, voire les deux, si vous ne dites pas la vérité lorsque vous déposez une demande d'aide à la garde d'enfants ou quand vous répondez aux questions de l'Administration des services à l'enfance (Administration for Children's Services, ACS) sur votre admissibilité, ou si vous contraignez une autre personne à ne pas dire la vérité concernant votre demande ou la poursuite de votre admissibilité. Les sanctions s'appliquent également si vous dissimulez ou ne communiquez pas des faits concernant votre admissibilité initiale ou continue à l'aide à la garde d'enfants, ou si vous dissimulez ou ne communiquez pas des faits qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur le droit de toute personne à obtenir ou à continuer à percevoir l'aide à la garde d'enfants.

Activités de recherche d'emploi

Les activités de recherche d'emploi peuvent inclure les actions suivantes :

1. Se rendre dans un Centre professionnel de l'État de New York (New York State Career Center) local
 - Rencontrer des conseillers du Centre professionnel
 - Obtenir des informations du Centre professionnel concernant les postes qui pourraient être disponibles dans un secteur ou une région spécifique (en se renseignant sur le marché du travail)
 - Collaborer avec le personnel du Centre professionnel afin d'évaluer vos capacités et vous orienter vers de potentiels postes et emplois (bilans des compétences pour trouver un emploi)
 - Participer à des ateliers de formation
 - Obtenir des recommandations professionnelles et des propositions d'emploi du Centre professionnel et contacter les employeurs
2. Se rendre sur un site professionnel et déposer une demande d'emploi en personne chez les employeurs qui peuvent raisonnablement espérer avoir des possibilités
3. Envoyer une candidature professionnelle ou un CV en réponse à un avis public ou à une petite annonce ou aux employeurs qui peuvent raisonnablement espérer avoir des possibilités
4. Participer à des séminaires de recherche d'emploi, des rencontres de réseautage professionnelles programmées, des salons pour l'emploi ou des ateliers liés à l'emploi qui donnent des instructions pour améliorer la recherche d'emploi
5. Passer des entretiens avec des employeurs potentiels
6. Envoyer une candidature à un ou d'anciens employeurs
7. S'inscrire et relancer des agences privées d'emploi, des services d'affectation professionnelle, des syndicats et les services professionnels des écoles, des universités, des établissements d'enseignement supérieur ou des organisations professionnelles
8. Utiliser le téléphone, des répertoires professionnels, internet ou des systèmes de recherche d'emploi en ligne pour chercher du travail, obtenir des pistes, demander des recommandations ou prendre rendez-vous pour des entretiens d'embauche
9. Déposer une demande ou s'inscrire pour passer les concours de la fonction publique pour y trouver un emploi.